

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2339**
(sur l'ensemble du territoire)



QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 27 août 2019 a adopté le projet de règlement numéro PU-2339 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304 de façon à ajouter une section afin d'assujettir les complexes de conteneurs à des fins de culture agricole au PIIA.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2339 est bien décrit dans le titre.

QUE ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 23 septembre 2019, à 19 h 30, au centre culturel Saint-Benoît, au 9175, rue Dumouchel, secteur de Saint-Benoît, Mirabel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, selon l'horaire d'été soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Mirabel, ce 29 août 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate